

Roissy, le 28 mai 2018

Signature d'accords avec les représentants des pilotes

La direction d'Air France et le SNPL, syndicat représentatif des pilotes, ont abouti aujourd'hui à la signature de plusieurs accords :

- Deux accords améliorent le système de gestion de la sécurité des vols d'Air France ; lesquels étaient d'ailleurs proposés depuis plusieurs semaines ;
- Un autre prolonge l'accord spécifique sur les instructeurs Boeing 787, indispensable pour former les pilotes à ce nouveau type d'appareil.

Depuis le 1er mai dernier, la compagnie est contrainte de maintenir au sol son 6ème Boeing 787 suite au refus des représentants des pilotes de signer la prolongation de l'accord spécifique sur les instructeurs Boeing 787. Il était incompréhensible de vouloir associer à l'accord sur les instructeurs des sujets sans aucun lien avec l'activité de cet appareil.

La compagnie se réjouit que l'accord qu'elle proposait depuis plusieurs mois concernant le Boeing 787 ait finalement été signé, mettant fin à un blocage préjudiciable pour les clients et les salariés. Les effets négatifs résultant de l'absence d'accord et de l'arrêt d'exploitation d'un Boeing 787 vont se faire encore sentir pendant plusieurs semaines, le retard pris dans la formation des pilotes concernés ne pouvant être rattrapé instantanément.

Cet avion de dernière génération est un des meilleurs outils de la stratégie de croissance d'Air France. En assurer son exploitation est une priorité pour la direction de la compagnie.